

### 1. CALENDRIER

• Lundi	22 mai	08h00	ouverture des inscriptions sur l'Intranet fédéral
• Mardi	06 juin	14h00	clôture des inscriptions
		16h00	consultation des inscriptions sur avironfrance.fr
• Jeudi	08 juin	16h00	consultation de l'ordre des départs sur avironfrance.fr
• Vendredi	16 juin	10h00	réunion d'information obligatoire

### 2. ÉPREUVES

<b>SÉNIOR FEMME – distance de course : 6 km</b>		<b>J18 FEMME – distance de course : 6 km</b>	
1	SF4x+ 4 rameuses avec barreur en couple	9	J18F4x+ 4 rameuses avec barreur en couple
2	SF4+ 4 rameuses avec barreur en pointe	<b>J18 HOMME – distance de course : 6 km</b>	
3	SF2x 2 rameuses en couple	10	J18H4x+ 4 rameurs avec barreur en couple
4	SF1x 1 rameuse en couple	<b>J18 MIXTE – distance de course : 6 km</b>	
<b>SÉNIOR HOMME – distance de course : 6 km</b>		11	J18M4x+ 4 avec barreur mixte (2 hommes et 2 femmes)
5	SH4x+ 4 rameurs avec barreur en couple		
6	SH4+ 4 rameurs avec barreur en pointe		
7	SH2x 2 rameurs en couple		
8	SH1x 1 rameur en couple		

### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Participation aux championnats de France

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Pour pouvoir s'engager et participer aux épreuves des championnats de France, les rameurs et les barreurs doivent :

- Soit avoir couru à une régates qualificante 2017 s'ils ont participé aux championnats de France d'aviron de mer 2016 ;
- Soit avoir couru à deux régates qualificantes 2017 s'ils n'ont pas participé aux championnats de France d'aviron de mer 2016.

Aucune limitation ou quota d'engagement aux championnats de France d'aviron de mer n'est imposé.

Un challenge master est attribué à la première équipe en SH4x+, SH4+, SH2x, SH1x, SF4x+, SF4+, SF2x et SF1x dont tous les rameurs ont 40 ans ou plus dans l'année en cours.

#### Bateaux

Les bateaux doivent être conformes à la jauge de restriction du code des régates en mer et porter visible leur n° d'identification national.

#### Engagements

Les engagements sont faits uniquement sur l'Intranet fédéral par chaque club.

Le numéro d'identification national des bateaux mer doit être renseigné dans le champ « n° bateau/dossard » lors des inscriptions sur l'Intranet fédéral.

### 4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires et l'ordre des courses seront établis en fonction du nombre d'engagés.

Des manches qualificatives et des finales de classement pourront être organisées à partir du vendredi en fonction du nombre d'engagés. **Les épreuves du baccalauréat ayant lieu pendant les championnats de France d'aviron de mer 2017, les épreuves concernant les J18 se dérouleront seulement le samedi 17 juin avec des finales directes uniquement.**

Les horaires et les distances de parcours pourront être changés en fonction des conditions météorologiques ou des contraintes d'organisation.

En particulier, les finales pourraient se dérouler le dimanche en cas d'intempéries le samedi.

### 5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Xavier SANCHEZ – [cram.aviron2017@gmail.com](mailto:cram.aviron2017@gmail.com)

Base nautique de Roucas Blanc – 2, Promenade Georges Pompidou – 13008 Marseille